

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 23 novembre 2023**

N° 231123099

**FINANCES COMMUNALES - Approbation de la révision de la longueur de la voirie communale 2023**

L'an deux mil vingt trois, le vingt trois novembre à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 16 novembre 2023 par Mme TORDJMAN, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

**PRESENTS** Mme MELIANE - Mme TORDJMAN - M. DAUDET - M. AGGOUNE - M. ALLAIS - Mme JOUBERT - Mme HERRATI - M. BOMBLED - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - Mme HUSSON-LESPINASSE - M. NKAMA - M. CRESPIEN - M. GUITOUNI - M. MASO - Mme SCHAFFER - M. GIRY - Mme MAZIÈRES - M. EL ARCHE - Mme VÉRIN - M. PELLETIER - Mme LABADO - Mme POP - M. BENAOUADI - Mme SAUSSURE-YOUNG - Mme JAY - Mme CARTEAU - M. MOKHBI - Mme GROUX - M. LEFEUVRE - M. SEHIL .

**Nombre de Membres**

*Composant le Conseil Municipal en Exercice 33*

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

*Présents à la séance : 31*

*Représentés : 2*

*Absents excusés : 0*

*Absents non excusés : 0*

**ABSENTS REPRESENTES** Mme ALITA par Mme JAY - Mme VILATA par Mme GRUOSSO.

**SECRETARE** Nadia GROUX

**La séance est ouverte à 20h30.**

.../...

**FINANCES COMMUNALES - Approbation de la révision de la longueur de la voirie communale 2023**

-----  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**SUR** la proposition de M. Fatah AGGOUNE Adjoint au Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2334-1 à L. 2334-23,

**VU** le Code de la voirie routière et notamment son article L.141-3,

**CONSIDERANT** le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement s'appuyant en particulier sur le critère concernant la longueur de la voirie communale,

**CONSIDERANT** qu'en raison de la réalisation de nouvelles voiries et de rétrocessions, la longueur de la voirie communale de la Ville de Gentilly a évolué et qu'il convient de la mettre à jour,

**APRES** examen par la Commission « Une ville avec un service public fort et adapté aux enjeux de demain » en date du 15 novembre 2023.

**DELIBERE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** –**APPROUVE** l'actualisation du linéaire de voirie communale à 15 869 mètres linéaire, pour 2023 :

Voies Publiques		
rue	Acqueducs (des)	L : 310 m
rue	Albert Guilpin	L : 160m
villa	Amélie	L : 55 m
rue	Aristide Briand	L : 230 m
rue	Auguste Blanqui	L : 436 m
imp.	Auguste Blanqui	L : 80 m
rue	Bathilde	L : 98 m
rue	Bel Ecu	L : 102 m
rue	Benoît Malon	L : 618 m
rue	Benserade	L : 287 m
rue	Bièvre	L : 165 m
rue	Boulineau	L : 113 m
rue	Bout du Rang	L : 66 m
imp.	Bouvery	L : 76 m
rue	Carrières (des)	L : 151 m
Rue	Champs Elysées	L : 347 m
cité	Chap. Vert 1ère av.	L : 160 m
cité	Chap. Vert 1ère av. arrière commerces	L : 110 m
cité	Chap. Vert 2ème av.	L : 376 m
cité	Chap. Vert 3ème av.	L : 407 m
Passage	Chamoiserie	L : 145 m

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecourscitoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .../...

Voies Publiques		
Passage	Moulin de la Roche	L : 242 m
rue	Moulin de la Roche	L : 228 m
rue	Paix	L : 168 m
Allée	Parc	L : 39 m
Impasse	Paroy	L : 73 m
rue	Paroy	L : 118 m
rue	Pascal	L : 120 m
rue	Petit Bois (du)	L : 50 m
rue	Pierre Marcel	L : 345 m
rue	Platanes	L : 67 m
rue	de la Poste	L : 95 m
rue	Président Allende	L : 181 m
rue	Quatre Tours	L : 62 m
rue	Raymond Lefebvre	L : 640 m
rue	Reims	L : 106 m
villa	Remond	L : 190 m
rue	René Anjoly	L : 187 m
allée	René Cassin	L : 67 m
av.	République	L : 95 m
rue	Robert Marchand	L : 115 m
rue	Romain Rolland	L : 289 m
rue	Saint Eloi	L : 139 m
rue	Soleil Levant	L : 117 m
rue	Souvenir	L : 118 m
allée	Tanneurs	L : 82 m
rue	Thiberville	L : 205 m
mail	Tilleuls (des)	L : 157 m
rue	Val de Marne	L : 695 m
rue	Verdun	L : 124 m
place	Victoire du 8 Mai 1945	L : 256 m
rue	Victor Hugo	L : 135 m
rue	Victor Marquigny	L : 105 m

**ARTICLE 2 - AUTORISE** Madame la maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecourscitoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .../...

Par 29 voix pour, 4 voix abstentions,

Affiché le 27 novembre 2023  
Reçu en préfecture le 27 novembre 2023  
Identifiant de l'acte : 094-219400371-  
20231123-10211-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an  
que dessus,  
Et ont, au registre, signé les membres présents.

**LA MAIRE,**  
**Patricia TORDJMAN**

The image shows a circular official stamp of the Mayor of Paris. The text within the stamp includes "MAIRIE DE PARIS" at the top, "94250" in the center, and "1755" at the bottom. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Patricia Tordjman".

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecourscitoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .../...